



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 110564

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'augmentation des frais d'essence pour la profession infirmière. Les infirmières et infirmiers libéraux utilisent au quotidien leur véhicule dans le cadre de leurs missions au domicile des malades. Or, l'indemnité forfaitaire de déplacement est plafonnée à 2 euros depuis novembre 2003. Aussi, les augmentations des carburants risquent de peser à terme sur l'égalité des soins sur notre territoire, pour les malades habitant dans des zones mal desservies en milieu urbain ou rural notamment. C'est pourquoi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour apporter une réponse à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110564

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12094